

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 286^{ème} session

SYNOPSIS

Date 05/12/2016 – 09/12/2016

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Adopter :

- les Conclusions 2016 de la Charte révisée et Conclusions XXI-1 (2016) de la Charte de 1961 relatives à tous les Etats Parties;

- Examiner :

- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées;
- Examiner et adopter les conclusions sur la non-conformité pour le manque d'information (Conclusions 2014)

- Suivre l'avancement du Processus de Turin

- Tenir un atelier en l'honneur Lauri LEPPIK, Colm O'CONNOR et Elena MACHULSKAYA à l'occasion de leur dernière session en tant que membres

Résultats 1) Le Comité a adopté les Conclusions 2016 et les Conclusions XXI-1 (2016);

- 2) Le Comité a examiné les conclusions sur la non-conformité pour manque d'information (Conclusions 2014) ;
- 3) Le Comité a adopté :
 - une décision sur la recevabilité et le bien-fondé dans *Finnish Society of Social Rights* c. Finlande, réclamation n°108/2014 ;
- 4) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;
- 5) Le Comité a pris note des informations concernant le Processus de Turin ;
- 6) Le Comité a tenu un atelier en l'honneur de Lauri LEPPIK, Colm O'CONNOR et Elena MACHULSKAYA à l'occasion de leur dernière session en tant que membres.

Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de finaliser les conclusions adoptées afin de les transmettre aux Etats parties et les publier en janvier 2017 ;
- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de continuer la préparation des rapports sur les dispositions non acceptées en ce qui concerne la Hongrie et l'Ukraine;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- de poursuivre le travail sur le Processus de Turin.

Participants

Giuseppe PALMISANO, Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Lauri LEPPIK, Rapporteur général
Colm O'CONNOR
Birgitta NYSTRÖM
Elena MACHULSKAYA (absente)
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ (absent le 8-9 décembre)
Marcin WUJCZYK
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Marit FROGNER

François VANDAMME

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif

Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint